



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 décembre 2016 à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absences : Karine Gauthier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h03.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2016-12-12.286

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du budget 2017

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2016-12-12.287

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2017, telles que ci-après présentées :

SOMMAIRE DES RECETTES	
Taxes	20 615 900 \$
Paielements tenant lieu de taxes	450 000 \$
Autres recettes de sources locales	5 050 600 \$
Transferts	626 900 \$
RECETTES	26 743 400 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Administration générale	4 358 200 \$
Sécurité publique	5 783 200 \$
Transport	3 279 800 \$
Hygiène du milieu	3 529 900 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	920 800 \$
Loisirs et Culture	3 233 100 \$
Frais de financement	1 435 700 \$
Sous- total dépenses	22 540 700 \$



2016-12-12

Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	3 646 900 \$
Affectations	
Surplus accumulé non affecté	0 \$
Réserves financières, fonds réservés et montant à pouvoir dans le futur	389 700 \$
Activités d'investissement	166 100 \$
Sous-total affectations	555 800 \$
DÉPENSES	26 743 400 \$

DE PUBLIER un document explicatif du budget 2017 dans un journal diffusé sur le Territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Adoption du programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et majoritairement résolu

2016-12-12.288

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019, tel que ci-après présenté :

	Sans subvention	Avec subvention
Année 2017	8 465 000 \$	2 347 500 \$
Année 2018	7 840 000 \$	3 500 600 \$
Année 2019	2 430 000 \$	2 300 000 \$

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations dans un journal diffusé sur le Territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

4. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h49.
5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 19h50.



5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50 par le maire.

ADOPTÉE

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 décembre 2016 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h50.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2016-12-12.289

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption - Règlement n° 1595 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 10 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2017 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2016-12-12.290

D'ADOPTER le Règlement n°1595 intitulé - «Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2017», tel que déposé.

ADOPTÉE



2016-12-12

3. Entente avec la Régie de police concernant l'opération de la fourrière municipale

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2016-12-12.291

DE SIGNER avec la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes l'entente concernant l'opération de la fourrière municipale de la Ville de Deux-Montagnes : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la ville.

ADOPTÉE

4. Adoption - Règlement n° 1596 modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (n° 1454)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 8 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet :

- de prévoir, pour le hockey libre, le même tarif pour les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac que ceux de Deux-Montagnes ;
- de modifier les tarifs pour les compteurs d'eau.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-12-12.292

D'ADOPTER le Règlement n°1596 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Adjudication de contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière 2017-2022 (Appel d'offres SF2016-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la soumission a été évaluée selon le système de pondération et d'évaluation par un comité composé de mesdames Julie Guindon, Nathalie Goulet et de monsieur Benoit Ferland ;



IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2016-12-12.293

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022 à Société d'Analyse immobilière D.M. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 738 077,08 \$, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres SF2016-001. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

La présente résolution est conditionnelle, s'il y a lieu, à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.151.00.417.

ADOPTÉE

6. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres suivants du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, à savoir :

Messieurs Denis Martin, Michel Mendes, Frédéric Berthiaume et mesdames Micheline Groulx Stable et Manon Robitaille.

7. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h55.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h55.

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55 par le maire.

ADOPTÉE

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques